

**DOSSIER DE DÉCLARATION LOI SUR L'EAU POUR  
LE SYSTEME ASSAINISSEMENT  
COMMUNE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN**

En application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement  
[Rubrique 2.1.1.0]

Résumé non technique

Août 2022



## Table des matières

### Table des matières

1)	Identification du demandeur.....	3
2)	Rubriques de la nomenclature.....	3
3)	Localisation géographique-Zone couverte.....	4
4)	Description de la situation - Présentation du système d'assainissement.....	4
5)	Fonctionnement actuel du système de collecte.....	5
6)	Station d'épuration (STEP).....	5
7)	Objectifs des travaux : identification, localisation et quantification des dysfonctionnements.....	6
8)	Milieu récepteur et la qualité de l'eau du ruisseau l'AIZY.....	6
9)	Impacts sur les eaux superficielles et autres impacts.....	7
10)	Situation visée et justification des travaux.....	7
11)	Calendrier -Estimation des coûts.....	8
12)	Conclusion.....	9

## 1) Identification du demandeur

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

Hôtel Atlantique- Boulevard Félix Amiot

BP 60250

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex

N° de SIRET de la Communauté d'agglomération du Cotentin : 20006720500019.

Nom et qualité du signataire de la demande :

**M. David MARGUERITTE**, président de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Personne chargée du suivi du dossier :

**Mme Chantal LOY**, Chargée de projets - Direction du Cycle de l'Eau (02.33.08.26.85).

## 2) Rubriques de la nomenclature

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 figure au tableau annexé à l'Article R214-1 du code de l'environnement modifié par Décret n°2008-283 du 25 mars 2008 - art. 2.

Les rubriques concernées sont les suivantes :

<b>Rubrique</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Régime</b>	<b>Caractéristiques de l'installation</b>
<b>2.1.1.0</b>	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Stations d'épuration, le flux polluant journalier reçu ou la capacité de traitement journalière étant : -2° Supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égale à 600 kg.	<b>déclaration</b>	Capacité de traitement : 216 kg/j de DBO5- 600 m3/j- 400 EH
<b>2.1.1.0.</b>	Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant : -2° Supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égale à 600 kg.	<b>déclaration</b>	Un déversoir en tête de STEP et un déversoir sur réseau récoltant plus de 2 000 EH.

Rubrique	Intitulé	Régime	Caractéristiques de l'installation
2.1.3.0	Épandage de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité des boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes : - 2° Quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 tonnes/an ou azote total compris entre 0.15 tonnes/an et 40 tonnes/an.	déclaration	Quantité de boues produites en tonnes de matières sèches : 12.92 T en 2020
3.1.2.0	Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur :  Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.	déclaration	Longueur inférieure à 99 mètres.

### 3) Localisation géographique-Zone couverte

L'aire d'étude concerne la commune déléguée de Bricquebec située dans le Nord-Cotentin, à 25 km au Sud de Cherbourg dans le département de la Manche.

La rivière l'Aizy, affluent de la Scye traverse Bricquebec du Nord au Sud.

### 4) Description de la situation - Présentation du système d'assainissement

Le système d'assainissement comprend le système de collecte et la station d'épuration. Le zonage prévu à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales n'existe pas encore.

L'assainissement collectif est géré sous maîtrise d'ouvrage communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'exploitation du système d'assainissement est assurée par la société SAUR depuis le 1<sup>er</sup> février 2009 pour une durée de 15 ans.

Les volumes assujettis à l'assainissement en 2017 s'élevaient à 119 970 m<sup>3</sup>.

Le réseau de collecte des eaux usées présente un linéaire de 24 869 ml (mètres linéaire) dont 6 438 ml en unitaire et 18 431 ml en séparatif. Il comprend 5 postes de relèvement et environ 1 100 ml de canalisation de refoulement. Les collecteurs qui desservent le bourg et sa périphérie immédiate acheminent les eaux usées vers la station d'épuration.

Les secteurs diffus ne sont pas raccordés et relèvent de l'assainissement non collectif.

Le réseau est équipé de deux déversoirs d'orage en tête de station d'épuration auxquels il faut ajouter les trop-pleins de postes de refoulement.

Il existe cinq postes de refoulement dont les données sont les suivantes :

PR	Année	Débit nominal en m3/h	Télésurveillance
La belle Fontaine	1987	15	Oui
Des Bouvreuils	1983	15	Oui
Maréchal Bertrand	1974	30	Oui
Du Stade	1994	10	Oui
Route de St Martin	1985	14	oui

Les effluents traités sont rejetés dans le cours d'eau l'Aizy.

Sur la commune de Bricquebec, le bureau d'études SOGETI a terminé l'étude du Schéma Directeur Assainissement et notamment la phase relative au programme de travaux sur le système d'assainissement. Les éléments de cette étude sont repris dans le dossier de régularisation.

#### 5) Fonctionnement actuel du système de collecte

Il existe des points singuliers qui font l'objet d'un suivi débitmétriques, comme par exemple :

- les principaux postes de relèvement,
- le trop-plein en entrée de station d'épuration,
- le rejet de la station d'épuration.

#### 6) Station d'épuration (STEP)

<b>Nom</b>	Station d'épuration des eaux usées domestiques
<b>Situation</b>	Au Sud du bourg au lieu –dit « Le Pont d'Aizy ».
<b>Date de mise en service</b>	1988
<b>Localisation</b>	Rue Sainte Catherine Bricquebec
<b>Type de traitement des eaux</b>	Boues activées en aération prolongée
<b>Niveau de rejet</b>	Arrêté du 19/12/1988
<b>Capacité nominale en m3/j</b>	600
<b>Capacité nominale en EH</b>	4 000
<b>Flux nominal en kg/ j de DBO5</b>	216
<b>Type de traitement des boues</b>	Boues épaissies statiques
<b>Etat physique des boues</b>	Boues liquides
<b>Destination des boues</b>	Un silo de stockage-Valorisation agricole

La station d'épuration, réhabilitée en 1991, présente un certain nombre de points non conformes à la réglementation en vigueur.

En effet, il est nécessaire de mettre aux normes l'auto-surveillance de la station par l'ajout de matériel approprié. Le canal venturi actuel doit être remis aux normes pour permettre une bonne auto-surveillance

en sortie de station. En outre, le dégrilleur sera remis en état afin d'éviter le phénomène de surverse. Ce problème a été déjà identifié, en 2007.

La description des moyens de surveillance et d'intervention présents sur le site de la STEP :

Moyens de surveillance :

- 1 sonde radar sur la surveillance des trop-pleins entrée STEP,
- 2 débitmètres électromagnétiques sur les pompes d'eau brutes,
- 1 débitmètre sortie eau traitée (sonde US dans canal ouvert),
- 1 préleveur sur l'eau brute,
- 1 préleveur sur l'eau traitée,
- 1 télégestion.

Moyens d'intervention :

- Astreinte SAUR 7/j sur 7/j 24h/24h.

7) Objectifs des travaux : identification, localisation et quantification des dysfonctionnements

Une action importante sera la gestion des apports d'origine pluviale dans les réseaux de collecte. Une partie des réseaux de Bricquebec sont unitaires. Par temps de pluie, les apports en entrée de station sont très importants et aucun ouvrage n'est prévu pour en assurer le stockage.

L'analyse des résultats des campagnes de mesures montrent deux pistes à suivre:

- la mise en séparatif des réseaux de collecte,
- la mise en conformité des branchements non conformes.

8) Milieu récepteur et la qualité de l'eau du ruisseau

La commune de Bricquebec-en-Cotentin est située sur le bassin versant de la Douve et est couverte par le SAGE Douve-Taute.

D'après les données du SAGE, la qualité est mauvaise pour le « phosphore », conséquence de l'impact de la station d'épuration.

Les nitrates, déclassant aussi bien en hiver qu'en été sont aussi rejetés en partie par la STEP. Ces éléments affectent la vie biologique de l'Aizy.

La nature des travaux à réaliser (cf tableau ci-dessous) est conforme à une des dispositions phares du SDAGE 2022-2027: Diminuer fortement les flux d'azote apportés à la mer par les fleuves pour réduire les développements phytoplanktoniques toxiques et les échouages d'algues sur le littoral.

Les caractéristiques hydrogéologiques :

L'abondance des précipitations météoriques règle directement le débit des sources. Il n'existe pas de véritable nappe phréatique donc il n'y a pas de réserve d'eau importante.

La Scye est affectée par des phénomènes d'hydromorphie, de ruissellement et d'érosion qui déclassent les paramètres « matières en suspension » et « matières organiques ». Ces altérations ne semblent pas affecter la vie biologique du cours d'eau.

Les eaux de l'Aisy sont de qualité médiocre :

- Etat écologique moyen,
- Etat physico-chimique mauvais.

Le débit d'étiage de ce cours d'eau est faible.

L'objectif est le bon état à partir de 2021.

Les usages de l'eau :

#### ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Aucune prise d'eau pour l'alimentation en eau potable ne se situe sur la rivière d'Aizy. Trois ressources en eau sont proches de la commune:

- le champ captant du Pont d'Annelet (code BSS : 00932X0020) à Bricquebec-en-Cotentin,
- le forage du Hameau Es Jeanne (code BSS : 00726X0004) sur la commune de Breuille,
- les forages du Hameau Feuillet (code BSS : 00726X0035) sur la commune de Couville.

#### LOISIRS NAUTIQUES ET PECHE :

Aucune activité nautique n'est pratiquée sur ce cours d'eau.

#### ABREUVEMENT DU BETAIL :

Aucun point d'abreuvement de bétail n'est recensé en aval de la station le long du ruisseau.

### 9) Impacts sur les eaux superficielles et autres impacts

Les niveaux de rejet de la station d'épuration dans le milieu récepteur ne doivent pas compromettre le respect de l'objectif de qualité du ruisseau et ce lorsqu'il est le plus vulnérable, c'est-à-dire à l'étiage.

Le niveau de rejet (Arrêté du 19/12/1988) sur 24 heures est :

Débit maximal instantané : 17 l/s

Débit moyen sur 24 heures : 600 m<sup>3</sup>/j.

Paramètres sur 24 heures	DBO5	DCO	MES	Azote Kjeldah
Concentration maximale en mg/l	30	90	30	10
Flux de pollution en kg	18	54	18	6

	pH mini	pH maxi
Sur 24 heures	6	9

### 10) Situation visée et justification des travaux

Les travaux d'aménagement visent une optimisation du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration, tout en minimisant tous les impacts et notamment ceux sur le milieu récepteur.

### 11) Calendrier -Estimation des coûts :

Le programme d'actions concerne les zones desservies par l'assainissement collectif pour lesquelles il est nécessaire de remédier aux dysfonctionnements recensés. L'élaboration du programme de travaux résulte essentiellement du bilan des dysfonctionnements dressé dans la première partie du Schéma Directeur assainissement.

Le tableau ci-dessous synthétise les travaux d'assainissement à réaliser.

Nature des travaux	Localisation	Descriptif des travaux	Coûts HT en €	Programmation
Réhabilitation des regards présentant des anomalies	Diverses rues	Reprise et étanchéité de regards	16 500	projeté
Réhabilitation des collecteurs avec remplacement ou création de réseau EU	Rue du Puits	Remplacement du réseau sur 555 ml en accompagnement d'un projet d'enfouissement des réseaux	20 1200	engagé
Réhabilitation des collecteurs avec remplacement ou création de réseau EU	Rue de Brix	Remplacement partiel du réseau		projeté
Réhabilitation des collecteurs avec remplacement ou création de réseau EU	Rue du Village	Remplacement du réseau sur 65 ml+ enquêtes sanitaires	59 300 + 1 400	2022
Réhabilitation des collecteurs avec remplacement ou création de réseau EU	Rue de Carteret	Remplacement du réseau sur 370 ml + enquêtes de raccordement	186 800 + 2 400	A l'étude / Entrées de ville
Suppression des rejets au milieu naturel au niveau du réseau	Rue des Ruettes et rue Tristan	Création de 145 ml +enquêtes sanitaires	83 700+ 3 000	réalisé
Restructuration des réseaux afin de limiter les déversements au milieu naturel	Route de Surtainville	Création de 1580 ml de réseau neuf + enquêtes sanitaires	746 400 + 19 000	A l'étude / Entrées de ville
Restructuration des réseaux	Cité du Boulay	280 ml réhabilités+ enquêtes sanitaires	154 100 + 4 800	projeté
Curage des regards	Divers regards			réalisé
Remise à niveau de l'accessibilité des regards	Divers regards	tampons de regards sur les secteurs non réhabilités	9 000	réalisé

\*cette opération sera prise en compte lors de l'élaboration du futur PPI (programme pluriannuel d'investissement) 2023-2026.

Les travaux programmés en 2022 sur la STEP sont les suivants:

1. travaux de consolidation de la berge : 10 000€ HT,
2. pose de clôtures : 10 000 € HT,
3. construction d'un piège à cailloux: 5 500€ HT,
4. couverture du silo à boues : 15 000€ HT.



## 12) Conclusion

La station a été implantée et dimensionnée dans les années 1980 pour répondre aux contraintes techniques et environnementales de l'époque.

Afin de traiter les surcharges hydrauliques en entrée de station, des travaux importants sur les réseaux sont engagés et ainsi permettre le bon fonctionnement des ouvrages d'épuration.

La refonte complète de la station n'est pas prévue. Si la construction d'une nouvelle STEP était envisagée, un nouveau dossier de déclaration Loi sur l'eau sera déposé.